

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026\_6\_2

**Objet : Désignation des suppléants des délégués de droit - Elections sénatoriales 2026**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 5 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-neuf mai deux mille vingt-six.

Étaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, M. AGARD Christophe, Mme GARCIA Chantal, M. MARTIN Patrice, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. PALMERINI Denis, Mme VALLET Christine, M. DI-SAPIO Lionel, Mme JOFES Graziella, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, M. NOEL Stéphane, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André, M. CAMPANELLI Richard

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal  
M. BARBAROUX Charly à M. SPINELLY Éric  
Mme GIORSETTI Marie-Laure à Mme TRANCHARD Céline  
M. MORGANTE Michel à M. AGARD Christophe  
Mme THIERY Sylvie à Mme CLAUZEL Nathalie  
M. NERCY Julien à M. MARTIN Patrice

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

## **Désignation des suppléants des conseillers municipaux délégués de droit - Elections sénatoriales 2026**

Conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le conseil municipal doit procéder à la désignation des membres du collège électoral sénatorial en vue du scrutin du 27 septembre 2026.

Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, les conseillers municipaux sont délégués titulaires de droit. Il convient toutefois d'élire des suppléants, appelés à les remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

L'arrêté préfectoral du 27 avril 2026 fixe à huit le nombre de suppléants à élire pour la commune de la Fare les Oliviers.

### **1. Constitution du bureau électoral**

Conformément à l'article R.133 du code électoral, sont désignés membres du bureau électoral :

- Le Président : Monsieur le Maire
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés (présents à l'ouverture du scrutin) : Monsieur Yves LOMBARDO et Madame Josiane BERTOCCHIO EGEE
- Les deux membres présents les plus jeunes : Madame Jessica LEPAGE et Monsieur Rémi MIGLIORE
- La secrétaire : Madame Chantal GARCIA

### **2. Modalités et déroulement du scrutin**

En application des articles L.289 et R.133 du code électoral, le mode de scrutin pour l'élection de ces huit suppléants est le scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. L'élection se fait sans débat, au scrutin secret.

Le Président rappelle que :

- les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent pas participer à l'élection des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral) ;
- les députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux ainsi que les militaires en position d'activité peuvent participer à l'élection des suppléants mais ne peuvent être élus suppléants ;
- les suppléants sont élus parmi les électeurs de nationalité française inscrits sur les listes électorales de la commune ;
- chaque liste de candidats aux fonctions de suppléants peut être complète ou incomplète et doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Trois listes de candidats ont été déposées avant l'ouverture du scrutin :

#### **Liste n°1 : Continuons ensemble**

- Madame Corinne MASTROBATTISTA
- Monsieur Jean-Michel ITALIANO
- Madame Morgane EIDEN
- Monsieur Patrick CASTELLO
- Madame Elisabeth IMBERT
- Monsieur Frédéric CHEYLAN
- Madame Laurence ERMISSE

- Monsieur Alain MARTIN

#### Liste n°2 : La Fare pour tous

- Monsieur Joël YERPEZ
- Madame Myriam SEILER
- Monsieur Clément DEUNER-OGHLOU
- Madame Hélène NORAZ
- Monsieur Loïc ALAGNA
- Madame Laurence ROSMARINO
- Monsieur Matthieu PANTEL
- Madame Sophie CHEVALIER

#### Liste n°3 : Fiers d'être Farencs

- Monsieur Patrick FAUPEL
- Madame Virginie MOISAN
- Monsieur Maxime TIMMERMANS

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### 3. Résultats

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<b>29</b>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<b>0</b>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<b>29</b>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<b>1</b>
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	<b>28</b>

#### Calcul des résultats

- Le quotient électoral est obtenu en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de suppléants à élire.
- Chaque liste obtient autant de sièges que son nombre de voix contient de fois ce quotient.
- Les sièges restants sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne. A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

NOM DE LA LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de suppléants obtenus
CONTINUONS ENSEMBLE	21	7
LA FARE POUR TOUS	4	1
FIERS D'ETRE FARENCs	3	0

#### **4. Proclamation**

Sont proclamés élus suppléants les candidats des listes ayant obtenu des sièges de suppléants dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus :

##### **Liste n°1 : Continuons ensemble**

- Madame Corinne MASTROBATTISTA
- Monsieur Jean-Michel ITALIANO
- Madame Morgane EIDEN
- Monsieur Patrick CASTELLO
- Madame Elisabeth IMBERT
- Monsieur Frédéric CHEYLAN
- Madame Laurence ERMISSE

##### **Liste n°2 : La Fare pour tous**

- Monsieur Joël YERPEZ

#### **5. Choix de la liste des suppléants par les délégués de droit**

Les conseillers municipaux présents ont fait connaître, avant la levée de la séance, la liste sur laquelle seront désignés, en cas d'empêchement avéré, leurs suppléants pour participer à l'élection des sénateurs.

Un procès-verbal des opérations de vote est dressé et signé par les membres du bureau.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

